

# VIVRE EN ETABLISSEMENT

## Les démarches

**Depuis 2012, il existe un Dossier Unique National d'Entrée en Établissement.**

### Procédure :

1. Demander le dossier au CLIC ou dans un EHPAD.
2. Une fois rempli renvoyer le dossier au CLIC en joignant à celui-ci les pièces justificatives demandées et vos choix d'établissements.
3. La secrétaire du CLIC se charge de faire le lien avec le médecin traitant pour la partie médicale (qui doit être renseignée informatiquement par le médecin traitant).
4. Lorsque la structure aura reçu le dossier, la demande sera enregistrée sur un logiciel de gestion des listes d'attente nommé «ViaTrajectoire ».
5. Tous les 6 mois la secrétaire du CLIC contacte les personnes ayant déposées une demande afin de confirmer le maintien sur la ou les listes d'attente.